



Circulaire n° 4208

Circulaire

aux administrations communales et
aux syndicats de communes

Objet : Publication et mise à disposition du guide „Leitfaden für die nachhaltige Gestaltung von Aktivitätszonen.“

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire concernant le sujet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Luxembourg, le 19 décembre 2022

Aux administrations communales
et syndicats intercommunaux
du Grand-Duché de Luxembourg

Objet : Publication et mise à disposition du guide « Leitfaden für die nachhaltige Gestaltung von Aktivitätszonen »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Lors d'un séminaire le 27 octobre 2022 à Beringen, le nouveau guide dénommé « Leitfaden für die nachhaltige Gestaltung von Aktivitätszonen », a été présenté en présence de Messieurs le ministre de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes, et le ministre de l'Économie, Franz Fayot.

Le guide est consultable sur le [portail du Département de l'aménagement du territoire](#) ainsi que sur le site public de l'économie circulaire: <https://economie-circulaire.public.lu/fr/news/news-22-10-27.html>.

L'objectif premier du guide est de veiller à une meilleure gestion des surfaces disponibles, une meilleure intégration paysagère et une réduction des nuisances environnementales – aboutissant ainsi à une amélioration de l'attractivité des zones d'activités économiques et des conditions de travail des salariés. Concrètement, le guide recommande des mesures concrètes autour de six thématiques principales que sont la gestion de l'eau, la mobilité, l'énergie, les matériaux, les processus de production ainsi que l'économie de partage.

La méthodologie développée dans le guide se base sur le principe de co-création circulaire visant une implication à un stade précoce de la planification des diverses entreprises, ministères, administrations et communes impliqués dans la mise en œuvre du [plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques »](#).

Espérant avoir éveillé votre intérêt, veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre
de
l'Aménagement du territoire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'T' intertwined.

Claude Turmes